

Québec, le 10 juin 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le Feuilleton du 21 mai dernier comporte une question du député de Groulx, M. Claude Surprenant, sur plusieurs aspects concernant l'état d'avancement du projet d'implantation de pôles logistiques. Nous vous transmettons les informations suivantes afin d'y répondre.

D'abord, les projets de pôles logistiques suivent leur cours. Depuis 2009, plusieurs études ont été réalisées pour évaluer la faisabilité et la rentabilité de créer un ou des pôles logistiques au Québec.

En 2013, de nouveaux éléments d'information, notamment l'implantation du terminal de CSX à Valleyfield, les projets d'investissement du Port de Montréal à Contrecoeur ou le marché évolutif, ont dû être pris en compte, confirmant les choix de Vaudreuil-Soulanges et de Contrecoeur comme régions pour l'implantation de pôles logistiques au Québec.

Par ailleurs, l'échéancier prévu des travaux et de la réalisation des pôles dépend de plusieurs facteurs.

Par exemple, un pôle logistique situé en Montérégie est tributaire de l'aménagement d'un terminal à conteneurs sur le site du port de Montréal à Contrecoeur. L'Administration portuaire de Montréal (APM) prévoit entamer ses travaux d'aménagement du site de Contrecoeur vers 2018. Selon l'APM, ces travaux dureront quatre ans.

... 2

En ce qui a trait au pôle logistique de Vaudreuil-Soulanges, une cartographie des flux de marchandises de la région métropolitaine a été réalisée et des études avec des partenaires privés sont en cours afin d'analyser diverses options.

En ce qui concerne le bilan des sommes investies par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) pour la réalisation du dossier d'opportunité et dont une enveloppe budgétaire pouvant atteindre 1 M\$ a été accordée, un montant de 75 000 \$ a été imputé en 2014-2015 et en 2015-2016 jusqu'à maintenant. D'autres études seront financées mais leurs portées ne sont pas encore finalisées. Par ailleurs, notons que j'exclus le temps investi par les divers fonctionnaires du MEIE et des ministères concernés.

Enfin, le Fonds de solidarité FTQ a réservé une enveloppe de 100 M\$ sur cinq ans pour investir dans des projets associés à des pôles logistiques, en partenariat avec le gouvernement du Québec et des investisseurs privés ou institutionnels. Des représentants du ministère des Finances et du MEIE ont eu plusieurs rencontres afin de mettre sur pied une politique d'investissement à ce sujet.

Nous espérons que les éléments d'information ci-dessus répondront aux différents questionnements du député de Groulx. Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jacques Daoust